

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)  
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER  
Mme Marie-France BARRIER  
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

\*\*\*\*\*

Le Conseil de la Communauté réuni sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « SPANC » de l'exercice 2018.

- CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente pas de déficit.
- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement cumulé de 7 739.75 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A ..... VOIX CONTRE  
.....ABSTENTION  
.....33 VOIX POUR à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

